



Mariage franco-japonais pour vivre en Espagne, question visa.

Par **GuilhemN**, le **29/07/2020** à **09:08**

Bonjour,rrnJe suis Français, né en France, et je suis en couple avec une japonnaise depuis plus de 3 ans. Nous cherchons une solution pour pouvoir vivre ensemble en Espagne et ne pas avoir de problèmes pour y travailler. Il me semble que le mariage soit la seule réelle solution, avec ensuite la demande d'un visa résident permanent. Le plus simple serait un mariage au Japon ou en France ?rrnMa compagne a le droit de travailler en France ou en Europe, dès la première année après le mariage ?rrnJ'ai beaucoup d'interrogation vis à vis des droits et délais afin d'enfin pouvoir vivre en Europe (Espagne) ensemble et avoir le droit de travailler.rnrnEn vous remerciant pour le temps consacré à m'aider.

Par **Tisuisse**, le **29/07/2020** à **18:27**

Bonjour,rrnVous vous mariez en France ainsi votre mariage sera enregistré en France, pays faisant partie de l'Europe des 26, et elle pourra alors obtenir, de plein droit, un titre de séjour français au nom du regroupement familial. Ce titre lui permettra de travailler en France et dans n'importe quel pays de la CE dont l'Espagne.